

### La pousse a vraiment démarré

- S'adapter en fonction de la fin du premier tour
- Maintenir les jours d'avance

|                           | Croissance moyenne<br>(kg MS/ha/jour)<br>du 16/03 au 23/03 | Hauteur<br>moyenne<br>(cm) |     |
|---------------------------|--|----------------------------|-----|
| <b>Zone Nord</b>          | 40   | 5,4                        |     |
| <b>Zone Intermédiaire</b> | 47   | 7,8                        |     |
| <b>Zone Sud</b>           | <b>Nord Loire</b>  | 37                         | 7,9 |
|                           | <b>Sud Loire</b>   | 34                         | 8,6 |
| <b>MOYENNE REGION</b>     | <b>37</b>  | <b>8,0</b>                 |     |

La croissance de la pousse de l'herbe s'accélère sur la région au vu des températures favorables et de la pluviométrie importante ces dernières semaines.



## S'adapter en fonction de la fin du premier tour

### Vous n'avez pas fini votre premier tour ?

S'il vous reste beaucoup de parcelles avant la fin du premier tour, vous pouvez augmenter la part d'herbe dans la ration, en prenant en compte la portance qui peut s'être détériorée. Vérifiez régulièrement le ressuyage des parcelles afin de déterminer les prairies aptes à être pâturées.

Il est important de garder un décalage entre les parcelles pour la suite de la saison et il se peut que vous soyez amenés à faucher des parcelles en 1<sup>er</sup> cycle si le stade est trop avancé.

### Vous êtes au début du deuxième tour ? Viser une hauteur d'entrée de parcelle entre 10 et 12 cm.

Après pâturage, les espèces prairiales puisent dans leurs réserves racinaires afin de développer des feuilles suivantes qui permettront de reconstituer les réserves pour le tour suivant. Si l'on vient pâturer trop tôt les parcelles qui sont en phase de repousse, on épuise les réserves des plantes et donc leur capacité à refaire rapidement de la biomasse.

Plusieurs possibilités selon votre situation :

- Ensemble des parcelles < 10 cm d'hauteur entrée de paddock : ralentir le circuit pour laisser le temps à l'herbe de pousser en augmentant les fourrages distribués à l'auge.
- Parcelles > 10 cm : maintenir le cap et garder cet objectif de 10/12 cm d'herbe sur pied.

- Parcelles > 15 cm en lait et 17 cm en allaitant :

1) fermer le silo d'herbe. Lors d'un épisode de fortes pluies qui peuvent perturber la portance de certaines parcelles et l'ingestion des animaux à la pâture, prévoir d'arrêter la complémentation en herbe stockée à l'auge. Par exemple, avec 30 ares/VL et 40 kg MS/ha/j de pousse, les prairies pâturées permettent déjà de couvrir 12 kg MS/VL/j. Si vous avez accumulé au moins 15 jours de pâturage d'avance (à 12 kg MS/VL/j dans ce cas), il est possible de fermer le silo d'herbe s'il est encore ouvert est de garder que 4-5 kg MS de maïs/VL/j.

2) penser à débrayer en fonction des jours d'avance.

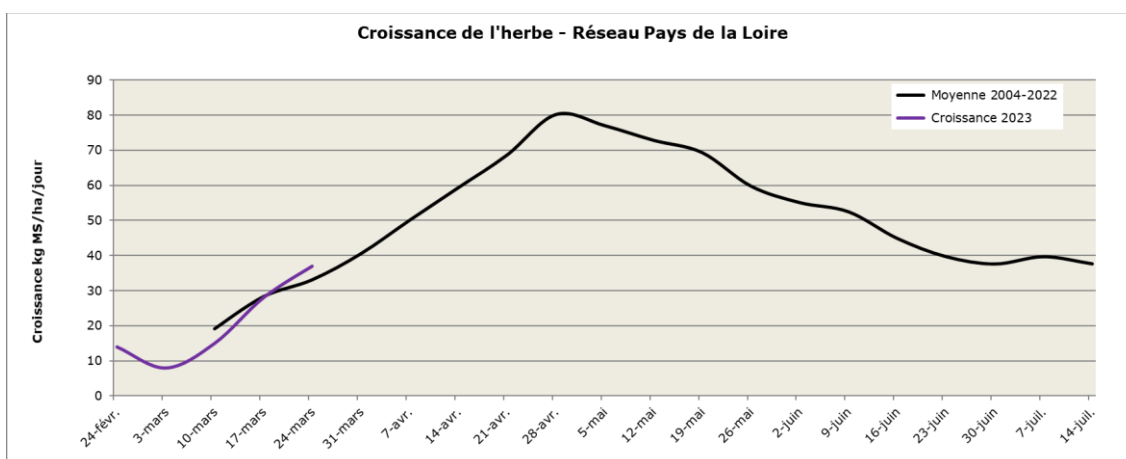
## Maintenir les jours d'avance

Afin d'affiner sa stratégie sur les semaines à venir, il faut tout d'abord faire un point sur son stock d'herbe disponible en calculant les jours d'avance : le nombre de jours d'herbe disponible sur la ferme avec une ration 100% herbe si la pousse s'arrêtait aujourd'hui.

Avec la météo annoncée, un total supérieur à 20 jours d'avance pourra entraîner une fermeture de silo ou une fauche si et seulement si la surface disponible par animal et la pousse produisent plus que la ration souhaitée pour les animaux.

**Nombre de jours d'avance avec une ration 100% herbe selon la hauteur moyenne des parcelles allouées à un lot d'animaux (en considérant qu'1 UGB consomme 17 kg MS/jour)**

| Hauteur moyenne de l'ensemble des parcelles (cm) | ares disponibles /UGB |    |    |    |    |    |    |
|--|-----------------------|----|----|----|----|----|----|
|  | 15                    | 20 | 25 | 30 | 35 | 40 | 45 |
| 8 cm   | 6                     | 8  | 10 | 12 | 14 | 16 | 17 |
| 10 cm  | 10                    | 13 | 16 | 19 | 23 | 26 | 29 |
| 12 cm  | 14                    | 18 | 23 | 27 | 32 | 36 | 41 |
| 14 cm  | 17                    | 23 | 29 | 35 | 41 | 47 | 52 |



Bulletin pousse de l'herbe Pays de la Loire, une action partenariale :

**Chambre d'agriculture Pays de la Loire** 02 53 46 62 28 [www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr](http://www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr)  
**SEENOVIA** 02 43 64 12 64 [www.seenovia.fr](http://www.seenovia.fr)